



PROJET

ASSOCIATIF

2025/2029

Sommaire

PROJET ASSOCIATIF

2025/2029

Le mot de la Présidente	04
L'Association	05
La gouvernance	06
Les missions	07
Les établissements & services	08
Les valeurs	09
La trajectoire stratégique & opérationnelle	10
Les axes stratégiques	
<u>Axe n°1</u> : Adapter notre stratégie associative au plus près des besoins des territoires	11
<u>Axe n°2</u> : Viser l'excellence	12
<u>Axe n°3</u> : Développer l'Association	13
<u>Axe n°4</u> : Ancrer la Responsabilité Sociale et Environnementale dans nos actions	14

« Demain, tous les enfants sourds ou souffrant de troubles du langage et des apprentissages, doivent trouver leur place dans l'école, première étape de leur insertion dans la société »

Brigitte de PERTHUIS
Présidente

CAP sur 2030

J'ai le plaisir de vous présenter notre projet associatif pour les années 2025 à 2029.

Le projet couvrant les cinq dernières années nous a permis de structurer l'Association, avec l'organisation d'un siège mutualisant les fonctions supports au service des équipes de chaque établissement. Je tiens à remercier le directeur général, Yann Valleur, les équipes de direction et l'ensemble des salariés qui ont permis de mener à terme ce projet exigeant, dans le respect des missions et des valeurs de l'Association.

L'écriture de ce nouveau projet a été amorcée par un séminaire réunissant les membres du conseil d'administration et les équipes de direction, autour de la stratégie associative. Elle a ensuite été réalisée par les membres du conseil d'administration que je tiens à remercier, aidés de notre responsable qualité et du directeur général.

Après une courte présentation de l'Association et de sa gouvernance, nous déclinons les missions et les valeurs que nous partageons. Nous serons très attentifs à ce que ces valeurs soient respectées partout et dans toutes nos actions.

Nous détaillons ensuite les axes stratégiques dégagés ensemble lors de notre séminaire. Certains comme « viser l'excellence » ou « développer l'association » étaient déjà présents dans le précédent projet associatif. D'autres, comme « l'adaptation de notre stratégie aux besoins du territoire » ou la prise en compte de notre « Responsabilité Sociale et Environnementale » (RSE), sont des nouveautés qu'il nous faudra mettre en œuvre durant les cinq prochaines années.

Ces axes sont ensuite déclinés en fiches actions qui nous permettront d'évaluer chaque année le niveau d'atteinte de nos objectifs.

Un point me paraît crucial. Seuls, nous ne pourrions pas conduire ce projet associatif. Nous devons développer nos partenariats avec d'autres associations qui partagent nos valeurs et nos missions, avec les services de l'Etat et des collectivités publiques : ARS, Education Nationale, MDPH, hôpitaux, municipalités... A plusieurs nous serons plus forts pour répondre aux besoins identifiés sur nos territoires.

Enfin, l'association ne serait pas totalement ce qu'elle est si nous ne pouvions compter sur l'aide précieuse des « amis » qui nous accompagnent dans l'espoir de voir grandir au mieux tous les jeunes qui nous sont confiés. Merci à tous et bonne lecture !



Brigitte de PERTHUIS
Présidente

Notre histoire

Créée en 1970 par des parents d'enfants déficients auditifs, l'Association «Langage & Intégration» a rapidement développé son empreinte dans le secteur :

D'une part en créant plusieurs structures :

- ▶ **1974** : l'Ecole Intégrée Albert Camus de Massy (91)
- ▶ **1980** : l'Ecole Intégrée Rabelais de l'Oise (60)
- ▶ **1981** : l'Ecole Intégrée JC Gatot de Montgeron (91)
- ▶ **1983** : l'Ecole Intégrée Montaigu de Melun (77)

D'autre part, en reprenant la gestion d'établissements :

- ▶ **1987** : CRESN de Noisy le Grand (93)
- ▶ **1988** : Section Handicapés Auditifs du CISR des Guiblets de Créteil (94), précédemment sous mandat de gestion APAJH
- ▶ **2010** : CELEM à PARIS 9ème

En 2005 elle a créé son organisme de formation SURDIPÔLE.

Des moyens au service des enfants

Les établissements et services de l'Association Langage & Intégration accueillent des enfants et des jeunes atteints de troubles de l'audition, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Ces enfants et jeunes peuvent bénéficier de prestations à visée pédagogique au sein de nos établissements dans le cadre d'une « Unité d'Enseignement » ou poursuivre leur scolarisation dans les écoles, collèges et lycées de l'Education Nationale en classe ordinaire ou en unité spécialisée (ULIS).

Quelle que soit leur scolarisation, tous ces enfants sont accompagnés par des professionnels spécialisés du secteur médical, paramédical,

psychologique et éducatif selon les besoins en compensation identifiés et évalués par l'équipe pluridisciplinaire.

Les accompagnements peuvent être individuels ou en petits groupes selon les modalités définies dans les Projets Personnalisés d'Accompagnement avec les familles et les jeunes. Ils visent la maîtrise de la Langue Française en proposant des méthodes adaptées à chaque enfant, en tenant compte :

- ▶ Du choix des parents concernant le mode de communication souhaité avec leur enfant,
- ▶ Du mode de communication préférentiel de l'enfant tel qu'il le manifeste au cours de son développement.

■ Rôle et composition du Conseil d'Administration

Le **Conseil d'Administration** définit le projet associatif et veille à sa mise en œuvre, dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les ARS. Il agit auprès des pouvoirs publics en vue notamment :

- ▶ D'assurer aux enfants et jeunes accompagnés et à leurs familles, une aide morale et matérielle
- ▶ De mettre en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, les loisirs, les soins propres à leurs besoins et leur insertion dans leur environnement.

Il est chargé de définir les politiques de communication, d'encadrement, de recrutement et de formation en concertation avec les acteurs

de terrain. Il a en charge de faire connaître et reconnaître les rôles et missions du siège et notamment son rôle de contrôle et d'appui aux établissements avec l'aide des « membres référents » attitrés.

Le conseil d'administration est composé de 6 à 12 membres actifs, tous bénévoles, élus pour 6 ans.

Le Conseil d'administration choisit «un bureau» parmi ses membres élus ; par délégation du Conseil d'administration, les membres du bureau assument la responsabilité des établissements sous mandat de gestion de l'Association Langage & Intégration. Le bureau est élu pour une durée de 2 ans.

■ Rôle et composition du Comité de direction

Le Comité de direction, composé du directeur général, de tous les directeurs et directrices d'établissements et services, avec l'appui des Services Supports met en place et applique la politique définie par le conseil d'administration ; il veille au bon fonctionnement des établissements dans le cadre de la stratégie associative. Il rend compte de son activité, des dossiers en cours et de ses difficultés éventuelles au conseil d'administration.

Le comité de direction se réunit une fois par mois au minimum et peut solliciter la présence d'un membre du Conseil d'administration.

Nos missions se définissent dans l'intérêt des enfants accueillis et de leur famille, et se déclinent conformément à l'autorisation de fonctionnement délivrée par les autorités de contrôle et de tarification et telles que déclinées dans le cadre de différents textes réglementaires.

Dans ce cadre, L'association Langage & Intégration réaffirme ses engagements et ses exigences en matière d'accompagnement des enfants et des jeunes à savoir :

▶ **Accueillir sans discrimination tous les enfants et les jeunes** qui répondent à nos agréments, et notifiés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

▶ **Les accompagner au plus près de leurs besoins** avec des professionnels diplômés et des moyens adaptés.

▶ **Renforcer l'accompagnement et le soutien individualisé aux familles**

▶ **Construire avec les enfants, les jeunes et leur famille** un projet d'accompagnement éducatif, thérapeutique et scolaire.

▶ **Favoriser l'inclusion sociale et scolaire** de l'enfant, adolescent et jeune adulte notamment en restant en lien avec leurs lieux de vie, de scolarisation et de loisirs afin de développer l'insertion en milieu ordinaire.

▶ **Proposer la scolarisation en milieu spécialisé** si l'inclusion peut générer une situation de souffrance dès lors que l'intensité des besoins en compensation le justifie.

▶ **Proposer à l'enfant accueilli un projet global de communication** qui repose sur un maillage linguistique, thérapeutique, éducatif. Tous les moyens de communication accessibles à l'enfant et à la famille sont utilisés.

▶ **Répondre aux enfants dont le profil correspond à nos agréments** et particulièrement aux enfants dont les besoins sont restés sans réponse.

▶ **Travailler avec les ARS la possibilité de répondre aux enfants et jeunes souffrant de troubles du neuro développement (TND)** pour lesquels nos plateaux techniques sont compétents.

Cet accompagnement vise à ce que chacun puisse accéder à un degré d'autonomie permettant sa liberté de choix de vie, de trouver sa place dans la société, de jouir de ses droits civils et civiques et accéder à une qualité de vie et de bien-être.

Nos Établissements & Services



Centre RABELAIS / Surdipole
577 rue de la Croix Verte
60600 Agnetz
IDA : 68 places
en semi-internat
SESSAD : 91 places



CELEM
97 rue de Montreuil
75011 Paris
IDA : 37 places
en semi-internat
SESSAD : 12 places



CSL Albert Camus
2 Allée de Nancy
91300 Massy
IDA : 45 places
en semi-internat
SESSAD : 53 places



IDA Gatinois
Place Joffre
91230 Montgeron
IDA : 45 places
en semi-internat
SESSAD : 19 places



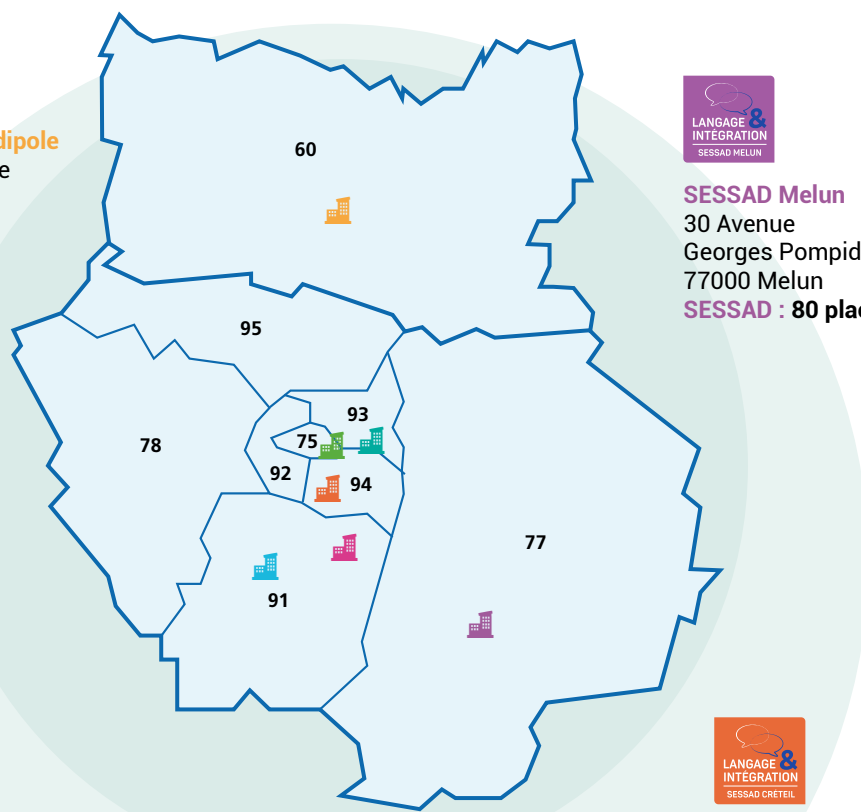
CRESN
60 avenue Emile Cossonneau
93160 Noisy-le-Grand
IDA : 72 places
en semi-internat
SESSAD : 67 places



SESSAD Melun
30 Avenue
Georges Pompidou
77000 Melun
SESSAD : 80 places



SESSAD Créteil
86 boulevard
John Fitzgerald
94000 Créteil
SESSAD : 90 places



5

**ÉTABLISSEMENTS
IDA**
Instituts pour
Déficients Auditifs
267 places

7

SERVICES SESSAD
Services d'Education
Spéciale et de Soins
à Domiciles
411 places

1

**ORGANISME
DE FORMATION
SURDIPOLE**
Certifié Qualiopi

Les Valeurs

L'Association Langage & Intégration décline ses valeurs pour les inscrire dans l'opérationnel et le quotidien.

■ Respect de la personne

- ▶ **Ethique** : reconnaissance de chacun dans sa singularité, ses besoins, ses choix.
- ▶ **Laïcité** : garantie de neutralité et respect de toutes les croyances dont l'expression doit rester dans la sphère privée.
- ▶ **Bienveillance** : assurance du bien-être de tous, enfants, familles, et professionnels, dans le respect des règles républicaines, éthiques et des droits et obligations de chacun.

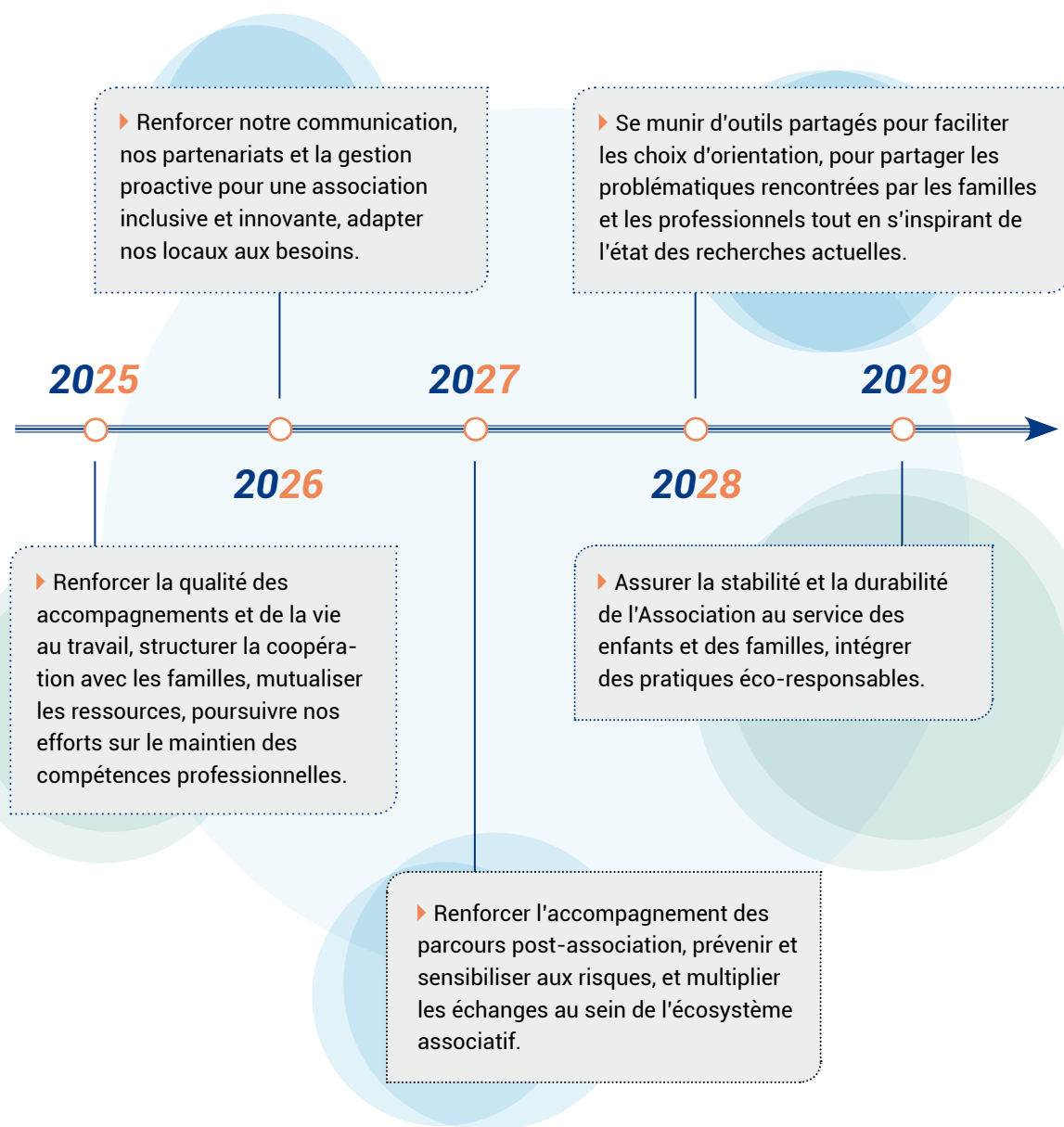
■ Professionnalisme & excellence

- ▶ **Loyauté** des professionnels à l'égard de l'Association, rigueur de l'approche professionnelle à l'égard de l'accompagnement des enfants et des jeunes quel que soit son champ de compétences. La confiance et la transparence sont essentielles dans l'Association.
- ▶ **Cohésion** : esprit d'équipe, interdisciplinarité, capacité à échanger dans un esprit d'efficacité des pratiques.
- ▶ **Engagement** : s'investir pleinement dans nos missions individuelles et collectives pour impulser une dynamique visant à faire aboutir les projets. Exigence de l'ensemble des acteurs au service d'un accompagnement de qualité.

■ Ouverture

- ▶ **Inclusion** : Affirmation du droit à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Promouvoir la diversité et l'équité.
- ▶ **Solidarité** : Au cœur de nos missions la construction d'un réseau d'entraide et de soutien où chacun trouve sa place et peut compter sur les autres.
- ▶ **Partenariats** : Collaborer avec d'autres acteurs pour renforcer notre impact, innover face aux défis des années à venir, encourager les initiatives pour développer nos solutions innovantes face aux besoins non couverts.

La trajectoire stratégique & opérationnelle



Adapter notre stratégie associative au plus près des besoins des territoires

1.1 - Nos accompagnements

1.1.1 - Répondre aux besoins croissants d'accompagnement des enfants présentant des troubles importants de la communication et des apprentissages.

1.1.2 - Améliorer l'orientation des 12-20 ans et nous conformer à notre obligation légale de service de suite.

1.1.3 - Développer l'accompagnement des jeunes à la formation professionnelle.

1.2 - Inclusion, droit d'aller à l'école

1.2.1 - Développer des unités d'enseignement dans des écoles.

1.2.2 - Créer des partenariats entre nos SESSAD et les ULIS existantes quand il n'existe aucun partenariat de soins.

1.2.3 - Assurer la pertinence des unités d'enseignements internes.

1.3 - Projet linguistique

1.3.1 - Garantir le choix des familles concernant le choix de compensation de la communication pour leur enfant. Pour le plurilinguisme, favoriser l'autodétermination.

Axe n°2

Viser l'excellence

2.1 - Efficience de l'accompagnement

2.1.1 - Former nos professionnels

2.1.2 - Elargir l'offre de formation

2.1.3 - Former continuellement nos équipes pour maintenir un haut niveau de compétence

2.1.4 - Développer la démarche qualité associative

2.1.5 - Déployer les outils informatiques permettant une plus grande efficacité

2.1.6 - Adapter le plateau technique aux besoins des enfants

2.2 - Innovation

2.2.1 - Se rattacher à la recherche scientifique et s'en nourrir

2.2.2 - Répondre aux appels à projets et aux AMI dès lors que notre plateau technique le permet

2.2.3 - Analyser les besoins auprès des enfants de l'ASE présentant un handicap correspondant à nos agréments sur le territoire

2.3 - Place des personnes accompagnées

2.3.1 - Adapter le plan de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance au regard du vécu des enfants

2.3.2 - Inscrire l'efficience dans une logique de parcours des personnes accompagnées

2.3.3 - Evaluer régulièrement nos actions pour une amélioration en continu

2.3.4 - Renforcer l'implication et la participation des personnes accompagnées dans les projets

2.3.5 - Mettre en place un soutien parental

Axe n°3

Développer l'Association

3.1 - Partenariats

3.1.1 - Intégrer nos partenaires pour une meilleure connaissance du territoire

3.1.2 - Favoriser les partenariats associatifs et les cadrer avec des conventions

3.1.3 - Développer des coopérations avec des associations et des établissements surdité défavorisés à l'étranger

3.2 - Place des familles

3.2.1 - Promouvoir l'Association auprès des familles accompagnées

3.2.3 - Améliorer la participation des familles et des personnes accompagnées dans la vie associative

3.2.2 - Soutenir le rôle des familles comme actrices de l'accompagnement de leur enfant et du projet

3.2.4 - Augmenter les adhésions

3.3 - Autonomie de l'Association

3.3.1 - Assurer la pérennité des moyens

3.3.2 - Élargir la visibilité de l'association et des établissements pour rendre l'association attractive

3.3.3 - Élargir la dynamique de communication vers l'extérieur

Ancrer la Responsabilité Sociale et Environnementale dans nos actions

4.1 - Gouvernance

4.1.1 - Introduire la RSE dans notre gouvernance

4.2 - Enfants acteurs et citoyens

4.2.1 - Permettre aux enfants de s'épanouir en tant que citoyens

4.2.2 - Intégrer le principe d'autodétermination au cœur de nos pratiques professionnelles

4.3 - Qualité de Vie au Travail

4.3.1 - Favoriser le mieux-être au travail

4.3.2 - Prévenir le harcèlement

4.3.3 - Aller vers l'excellence dans un climat de confiance et de valorisation

4.3.4 - Promouvoir un dialogue social de qualité

4.4 - Gestion de crises

4.4.1 - Actualiser nos plans de gestion de crises

4.5 - Environnement

4.5.1 - Travailler quatre priorités environnementales

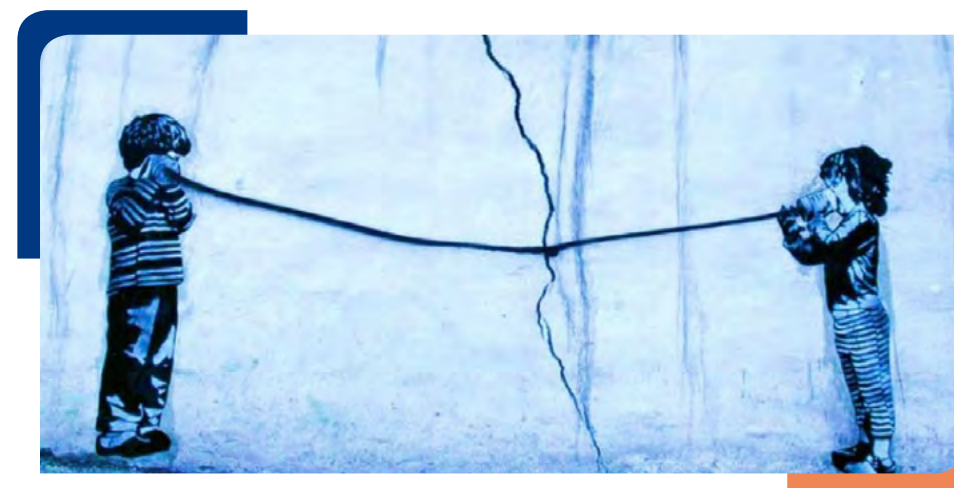


Illustration : Ill & Mutiny of Colours



PROJET ASSOCIATIF 2025/2029

📍 8 avenue Montaigne - Maille Nord II
93160 NOISY LE GRAND
☎ 01.84.81.16.00
✉ contact@asso-li.fr



langageetintegration.org